



2 septembre 2011

---

## Procédure de consultation

# Mouleuse de fonderie AFC / Mouleur de fonderie AFC

**Veillez retourner le présent formulaire à [monika.zaugg-jsler@bbt.admin.ch](mailto:monika.zaugg-jsler@bbt.admin.ch) d'ici au 2 décembre 2011**

---

Veillez utiliser uniquement ce formulaire. Afin de faciliter le dépouillement des nombreux documents, nous vous prions d'observer les points suivants:

- **Les prises de position sont rédigées avec concision (dans la mesure du possible).**
- **Les passages sont cités avec leur référence (article, alinéa pour les ordonnances sur la formation; page, chapitre, paragraphe ou phrase pour le plan de formation). Il est inutile de les recopier entièrement.**
- **La taille des tableaux ci-après peut être agrandie en fonction de l'importance des prises de position.**
- **Les participants à la consultation envoient à l'OFFT une version électronique des prises de position.**
- **Les prises de position qui parviennent après l'échéance ne peuvent pas être prises en considération.**

Merci de votre collaboration.

### **PRISE DE POSITION PAR:**

- SDK-CSD, Secrétariat général, Elsauerstrasse 2a, 8352 Elsau



## PRISES DE POSITION

### 1) Remarques générales

1. Nous pensons que cette nouvelle ordonnance répond aux besoins du marché du travail, aux besoins et aptitudes des jeunes car les professions de la branche moulage ont passablement évolué depuis l'ancien règlement. Il était temps de mettre l'ordonnance au goût du jour. Elle est adaptée à la situation actuelle.
2. Les modifications apportées aux procédures de qualification sont d'actualité et ne peuvent que s'avérer positives car elles influencent la motivation des jeunes. Dans le domaine du moulage, les mutations sont omniprésentes. Par conséquent, il est nécessaire de savoir s'adapter aux besoins et aux enjeux évolutifs.

#### **Conclusion :**

Nous apportons notre soutien aux différentes modifications qui nous sont soumises en consultation et recommandons vivement l'entrée en vigueur de cette nouvelle ordonnance.

La dénomination est Mouleuse de fonderie **CFC**/ Mouleur de fonderie **CFC** et pas AFC sur la feuille de prise de position

La dénomination de la profession Mouleur-se de fonderie est juste, mais rentre en collision complète avec la profession de mouleur-se CFC





### 3) Plan de formation

<i>Page</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Remarque/Recommandation</i>